

PROTÉGER LA SANTÉ PAR LE CONTRÔLE
MONDIAL DES ÉPIDÉMIES

Développer des partenariats de laboratoire pour détecter les infections et prévenir les épidémies



**Organisation
mondiale de la Santé**

Maladies transmissibles : surveillance et action

**Bureau OMS de Lyon pour la préparation et
la réponse des pays aux épidémies**

PROTÉGER LA SANTÉ PAR LE CONTRÔLE
MONDIAL DES ÉPIDÉMIES

Développer des partenariats de laboratoire pour détecter les infections et prévenir les épidémies



**Organisation
mondiale de la Santé**

Maladies transmissibles : surveillance et action

Bureau OMS de Lyon pour la préparation et
la réponse des pays aux épidémies

© Organisation mondiale de la Santé 2005

Tous droits réservés.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes ou de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

Si l'OMS a pris raisonnablement toutes les précautions nécessaires pour vérifier les informations données dans la présente publication, le document est cependant distribué sans garantie d'aucune sorte, ni explicite ni implicite. Le lecteur est seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation qu'il en fait. L'Organisation mondiale de la Santé ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices qui pourraient résulter de son utilisation.

Conception graphique par minimum graphics
Imprimé en Suisse

Table des matières

Résumé	1
Le défi	3
Accroître la capacité grâce au partenariat	5
Le rôle essentiel des laboratoires	7
De la vision à l'action	9
Développer des partenariats entre laboratoires – un nouveau projet	11
Lancement du projet	14
Soutien financier	19
Ressources documentaires	20

Résumé

Le monde change. De nouveaux microbes apparaissent et d'anciennes maladies réémergent. Jointes à l'accroissement du trafic et du commerce mondiaux, les risques pour la santé publique franchissent fréquemment les frontières nationales. Pour prévenir la propagation des maladies épidémiques, il est essentiel de disposer au niveau de chaque pays de systèmes de surveillance efficaces. Les laboratoires de santé publique jouent un rôle essentiel au sein de ces systèmes. Malheureusement, ces structures et leurs personnels ont longtemps été considérés comme peu prioritaires dans de nombreux pays, et en conséquence ne disposent pas des ressources nécessaires.

Aujourd'hui les partenariats sont partout considérés comme cruciaux dans les efforts pour améliorer les conditions sanitaires dans les pays en développement. Il a été démontré que le fait de rassembler des organismes de différents secteurs était un moyen efficace pour mobiliser davantage de ressources et d'expertise afin de s'attaquer aux problèmes de santé publique.

Dans le cadre de sa contribution au travail de l'OMS sur la sécurité sanitaire mondiale, le Programme intégré de renforcement des capacités pour spécialistes de laboratoire, géré par le Bureau OMS de Lyon pour la préparation et la réponse des pays aux épidémies, aide les pays à améliorer les connaissances et les compétences des personnels de laboratoire et à fournir les ressources destinées à leur permettre de détecter les épidémies qui menacent la santé publique, et à y répondre.

Le projet proposé, basé sur le partenariat, est destiné à compléter et à élargir le Programme intégré de renforcement des capacités pour spécialistes de laboratoire et à promouvoir l'amélioration des capacités des laboratoires de santé publique dans les pays en développement d'une manière durable.

Le projet est basé sur le jumelage de laboratoires de santé publique dans les pays en développement et d'institutions spécialisées de santé publique ou de recherche (le plus souvent, mais non exclusivement) dans les pays développés, pour entreprendre des projets spécifiques en collaboration. Un réseau de laboratoires réunissant des partenaires engagés dans ces projets de jumelage permettra aux participants d'échanger des

informations, de partager des expériences, de combler des lacunes et d'éviter les doubles emplois, de mettre en lumière les succès et les meilleures pratiques, et de coordonner les activités communes.

Le soutien aux projets de jumelage peut déboucher sur une amélioration durable des capacités des laboratoires de santé publique et avoir un impact positif sur les systèmes de santé publique.

Le défi

La menace croissante des épidémies

Les épidémies et infections nouvellement émergentes sont une menace pour la santé des individus dans le monde entier et ont des répercussions sur les voyages et le commerce dans notre monde de plus en plus interconnecté. Plusieurs maladies épidémiques, comme le choléra, la méningite, la fièvre jaune ou la dengue, défient de manière récurrente les systèmes de santé de pays aux ressources très limitées. D'autres, comme la grippe ou le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), ont démontré leur potentiel à créer de nouvelles pandémies.

Les catastrophes naturelles exposent au risque épidémique des populations déjà fragilisées et le risque de libération accidentelle ou intentionnelle d'agents biologiques est une menace supplémentaire pour la sécurité sanitaire mondiale. Les épidémies, qu'elles soient récurrentes ou spontanées, représentent une charge additionnelle pour les systèmes de santé déjà engagés dans la lutte contre les principales maladies de la pauvreté, telles que le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et confrontés à l'impact croissant des maladies non transmissibles.

Une capacité de réponse limitée

Depuis plus d'un demi-siècle les avancées scientifiques et technologiques ont été à l'origine de progrès décisifs pour lutter contre les maladies infectieuses, mais les pays en développement ne peuvent résoudre leurs problèmes de santé publique par la seule acquisition de matériels et de médicaments. Aujourd'hui le besoin de compétences et d'aptitude pour exploiter au mieux les connaissances et concevoir des solutions aux problèmes locaux est crucial. Disposer des dernières avancées technologiques n'est pas forcément primordial ; en revanche chaque pays doit être capable d'identifier les menaces épidémiques et d'y répondre rapidement.

Une réponse appropriée aux épidémies repose sur l'identification précise de l'agent pathogène ou des agents pathogènes en cause. C'est pourquoi les laboratoires de santé publique (ou autres services de laboratoire dotés de responsabilités en santé publique au niveau des pays) jouent un rôle

déterminant dans la fourniture d'une information rapide et exacte sur les causes des épidémies. Cependant parmi les pays en développement la capacité de laboratoire est très variable, parfois très avancée et parfois quasi inexistante. Ce manque de capacité est souvent le résultat d'une mauvaise appréciation du rôle de cet élément essentiel des services de santé. Par conséquent, les services de laboratoire ne disposent souvent pas des financements requis et leur personnel est insuffisamment formé, et sous-estimé.

Des experts de laboratoire, réunis en 2003 à l'initiative de l'OMS et des Centers for Disease Control and Prevention des Etats-Unis d'Amérique, ont identifié les principales raisons pour lesquelles les laboratoires de santé publique sont souvent marginalisés dans nombre de pays en développement.

Pourquoi les laboratoires de santé publique sont marginalisés dans de nombreux pays en développement

- manque de sensibilisation de l'opinion publique au rôle des laboratoires
- manque de confiance dans les résultats fournis par les laboratoires
- manque de formation et de leadership parmi les personnels de laboratoire
- les personnels de laboratoire n'ont pas conscience de leur propre valeur
- manque de financement et salaires insuffisants
- manque d'optimisation des ressources
- manque de résultats tangibles

Accroître la capacité grâce au partenariat

Les partenariats, relations d'égal à égal établies entre deux ou plusieurs organisations pour atteindre des buts et des objectifs spécifiques communs dans un laps de temps donné, sont aujourd'hui largement considérés comme cruciaux dans les efforts entrepris pour améliorer le niveau de santé dans les pays en développement. Il a été démontré que le fait de réunir différentes organisations de différents secteurs est un moyen efficace pour rassembler davantage de ressources et d'expertises permettant de traiter plus efficacement les problèmes de santé publique. Les partenariats renforcent la pratique de santé publique, stimulent de nouvelles formes d'intégration parmi les organisations, et contribuent à assurer un meilleur accès aux services de santé et de meilleurs résultats en termes de santé.

Le partenariat s'appuie souvent sur les forces des partenaires émanant de différents secteurs. Les partenaires tendent à partager leurs ressources, qu'elles soient techniques, organisationnelles, géographiques, humaines ou financières, chaque partenaire ayant des droits et des responsabilités spécifiés à l'égard du partenariat.

Une étude menée par McKinsey & Company pour la Fondation Bill et Melinda Gates a ainsi conclu que plus de 80% des alliances en santé publique (partenariats) qu'ils ont analysées se révélaient couronnées de succès (dans le sens d'une accélération, d'une amélioration des résultats ou d'une diminution du coût des initiatives visant à une réduction de l'impact des maladies, en comparaison de ce qui pouvait être obtenu par l'organisation seule).

L'établissement d'une bonne communication entre secteurs et organisations est la première étape pour développer un partenariat. Le partenariat est un processus graduel qui demande du temps pour se lancer, trouver sa vitesse de croisière et produire ses fruits.

Clés pour des partenariats efficaces

- **Communication** – quand des organisations commencent à parler ensemble de leur intérêt à créer un partenariat.
- **Coopération** – quand deux ou plusieurs organisations communicantes parviennent à se porter assistance.
- **Coordination** – quand les organisations mettent leurs ressources en commun pour renforcer leur rôle propre.
- **Collaboration** – quand deux ou plusieurs groupes communicants travaillent ensemble pour mettre sur pied des activités ou des programmes qui n'existaient pas auparavant.

Le rôle essentiel des laboratoires

Vision La détection la plus précoce possible des menaces épidémiques grâce à un réseau performant de laboratoires de diagnostic

Chaque pays doit disposer, par lui-même ou à travers une collaboration extérieure si nécessaire, des moyens de détecter avec précision et d'identifier rapidement les agents pathogènes qui sont le plus à même de causer une épidémie dans sa population. Cette capacité est en effet nécessaire pour permettre aux autorités nationales de santé de :

- déclencher une alerte aux niveaux périphérique, national ou international en fonction des directives existantes ;
- être plus à même de détecter des agents pathogènes libérés accidentellement ou intentionnellement qui pourraient être utilisés comme armes biologiques ;
- mettre en œuvre une réponse adéquate pour contenir les risques potentiels d'épidémies causées par les agents pathogènes sous surveillance ;
- se conformer aux exigences du *Règlement sanitaire international* révisé, dont le principe directeur est de prévenir la propagation des maladies au niveau international par une détection précoce à l'échelon national des événements pathologiques qui menacent la santé publique.

Pour atteindre ce but, chaque pays doit disposer, outre des capacités cliniques et épidémiologiques, d'une infrastructure de laboratoire avec des services, des réactifs, et des personnels formés et compétents, capables de remplir un certain nombre de fonctions essentielles sur une base permanente. Ces fonctions essentielles ont été définies récemment dans un document de l'OMS¹ et sont résumées ci-après.

¹ *Essential laboratory functions for epidemic alert and response at national level*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005.

Fonctions essentielles de laboratoire au niveau national

Fourniture assurée de services de laboratoire en matière de :

1. Surveillance des maladies transmissibles, notamment alerte et action en cas d'épidémie et prévention des épidémies
2. Sécurité microbiologique des aliments et de l'eau
3. Assurance de la qualité
4. Gestion de l'information et communication
5. Formation et éducation continue
6. Elaboration de politiques, création de réseaux, partenariats et plaidoyer.

Seul un petit nombre de laboratoires dans le monde peuvent offrir une capacité globale, notamment lorsqu'il s'agit d'identifier des agents nouvellement émergents, tels que le virus du SRAS. Ainsi le partenariat et la collaboration entre laboratoires sont-ils la clé de l'élargissement des capacités. C'est encore plus vrai en ce qui concerne les pays en développement, où certains laboratoires peu performants sont à peine capables d'assurer le diagnostic de laboratoire d'une partie des principaux agents pathogènes affectant leur population.

De la vision à l'action

Le Bureau OMS de Lyon pour la préparation et la réponse des pays aux épidémies (LYO) se concentre sur le développement des compétences clés des laboratoires de santé publique et des unités d'épidémiologie afin d'améliorer la préparation nationale de détection et de réponse aux épidémies et de contenir les risques connus.

Formation des spécialistes de laboratoire

Afin de commencer à combler un certain nombre d'insuffisances au niveau des laboratoires de santé publique, le Bureau OMS de Lyon a créé le Programme intégré de renforcement des capacités pour spécialistes de laboratoire (le Programme IRCSL). Ce programme de formation sur deux ans destiné à des spécialistes de laboratoire de santé publique de pays en développement a pour objectif une mise à jour des connaissances et des compétences à travers des sessions de formation et la mise en place d'un enseignement à distance. Depuis le lancement du Programme IRCSL en 2001, 64 participants en provenance de quatre groupes de pays sont entrés dans le programme.

Pays participant au Programme IRCSL depuis 2001

Groupe 1 : Cap-Vert, Comores, Congo, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad.

Groupe 2 : Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Soudan, Yémen.

Groupe 3 : Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova, Roumanie, Turquie, Ukraine.

Groupe 4 : Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal.

Renforcer les capacités des laboratoires

En outre, le Bureau OMS de Lyon aide les pays à améliorer la capacité de leurs laboratoires de santé publique par le biais :

- de la mise en œuvre d'un programme modèle d'évaluation externe de la qualité ;
- du renforcement des mesures de biosécurité pour éviter la propagation des maladies transmissibles provoquées par des accidents ou la manipulation inappropriée de substances infectieuses dans les laboratoires ou durant leur transport ;
- de l'élaboration de messages de plaidoyer pour aider les Etats Membres de l'OMS à obtenir un appui pour leurs laboratoires de santé publique ;
- de la fourniture d'un cadre pour l'assistance de l'OMS aux Etats Membres concernant la préparation à l'usage délibéré d'agents biologiques.

Développer des partenariats entre laboratoires – un nouveau projet

Le Programme IRCSL montre son efficacité à aider les spécialistes de laboratoire à mettre à jour leurs compétences et leurs connaissances et à planifier et mettre en œuvre des améliorations des laboratoires de santé publique dans leurs pays. Toutefois, il a aussi généré une demande considérable pour des apports techniques et une assistance d'experts afin d'amener les laboratoires des pays en développement à un niveau approprié. Il est donc clair qu'une action supplémentaire est requise pour assurer des améliorations durables des services fournis par les laboratoires de santé publique.

Pour relever ce défi, l'OMS s'efforce de promouvoir l'établissement de **projets de jumelage** entre des laboratoires de pays en développement et des institutions spécialisées, et de créer un **réseau de partenariat** pour compléter et élargir le Programme IRCSL.

Le réseau de partenariat sera ouvert aux laboratoires et aux institutions participant aux projets de jumelage pour renforcer les capacités et l'expertise des laboratoires de santé publique dans les pays en développement. L'objectif est de faciliter la collaboration, d'offrir un forum de discussion et d'échange d'information, et de promouvoir la mise en commun des connaissances et des ressources.

Jumelage

L'objectif d'un projet de jumelage est de contribuer au renforcement des capacités et de l'expertise des laboratoires les moins développés pour leur permettre d'assumer des fonctions essentielles et de participer d'une manière plus efficace à la détection de maladies à potentiel épidémique.

Le projet de jumelage est censé aborder les compétences nécessaires pour atteindre cet objectif, sur la base d'une évaluation des besoins et de priorités définies en commun. Il peut s'agir notamment de :

- méthodes de diagnostic et réactifs : introduction de nouvelles méthodes de diagnostic en bactériologie, virologie, parasitologie,

utilisation de réactifs moléculaires, développement de tests de diagnostic rapide ;

- formation et soutien à la mise en place de procédures opérationnelles standard ;
- aide à l'établissement et à la gestion de programmes de biosécurité et d'assurance qualité ;
- développement de compétences en gestion de laboratoire ;
- programmes de recherche communs permettant le renforcement des capacités ;
- développement de réseaux de laboratoires nationaux.

Le jumelage est conçu comme un engagement mutuel entre deux laboratoires travaillant ensemble volontairement et sur un pied d'égalité sur des sujets d'intérêt commun. Chacun des partenaires doit consacrer au projet des ressources humaines ou en nature. Les jumelages sont plus qu'une collaboration sur un thème précis et doivent à terme aboutir à un renforcement durable des capacités du laboratoire le moins développé. Leur durée ne devrait pas être inférieure à trois ans. En outre :

- L'accord du gouvernement est une condition préalable au projet de jumelage. Ces partenariats doivent s'inscrire dans les priorités gouvernementales et les plans nationaux d'établissement d'un système fonctionnel de laboratoires de santé publique.
- Le laboratoire le moins développé doit être reconnu par son gouvernement comme son laboratoire de santé publique ou comme faisant partie de son système de laboratoires de santé publique.
- Le travail des laboratoires participant aux projets de jumelage doit s'accorder avec les plans nationaux et régionaux pour l'organisation d'un réseau d'alerte et d'action en cas d'épidémie.
- Les objectifs et résultats attendus du programme, de même que le processus d'évaluation, les conditions de collaboration, les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis.
- Le développement de programmes de recherche définis en commun, quand les conditions le permettent, doit être encouragé car ils

représentent souvent de bonnes opportunités pour renforcer les capacités et attirer le soutien des donateurs.

Réseau de partenariat

Les jumelages individuels devraient être réunis en réseau. La mise en réseau est en effet un moyen éprouvé pour partager ressources, connaissances et information ; elle favorise les échanges d'expériences et facilite le développement des projets de jumelage. Le réseau de partenariat étendra les bénéfices des jumelages en multipliant les possibilités d'échanges et en permettant la mise en œuvre d'activités en commun telles que l'organisation d'ateliers ou la mise en place de programmes de recherche multicentriques.

De nombreux laboratoires ou institutions sont déjà impliqués dans des projets en collaboration ou dans des activités en réseau. Le réseau de partenariat a pour vocation de capitaliser sur les programmes pertinents en cours et de créer de nouvelles opportunités si nécessaire. A un stade ultérieur le réseau de partenaires devrait être intégré dans un réseau mondial de laboratoires pour la détection des menaces épidémiques.

Lancement du projet

A la suite d'une consultation impliquant plusieurs experts de laboratoires en provenance de pays en développement et des Bureaux régionaux de l'OMS, le plan suivant a été élaboré pour lancer le projet de partenariat de laboratoires.

Les partenaires

Un projet de jumelage doit reconnaître la valeur d'un vrai partenariat. Les partenaires, soit le partenaire du pays en développement (le laboratoire de santé publique d'un pays en développement) et l'institution spécialisée (qui peut être située dans un pays développé ou dans un pays en développement) doivent se mettre d'accord sur les rôles et les responsabilités.

Les partenaires doivent être prêts à :

- établir des relations d'égal à égal basées sur la confiance
- établir et maintenir une bonne communication
- gagner la confiance et le soutien à tous les niveaux de l'autorité gouvernementale du laboratoire du pays en développement
- être sensibles aux dynamiques politiques et culturelles auxquelles les deux partenaires sont confrontés

Les partenaires des pays en développement – doivent remplir un certain nombre de critères avant de s'engager dans un projet de jumelage. Ces critères sont notamment :

- volonté et capacité démontrée à participer ; besoins et souhaits clairement définis
- engagement politique au niveau national (ministère de la santé)
- soutien de l'institution mère

- bonne organisation au niveau national pour éviter les risques de déstabilisation du système de laboratoires
- preuve que le laboratoire soutient l'amélioration du système national de laboratoires de santé publique
- cohérence eu égard à l'élaboration de plans régionaux pour des programmes de santé publique liés aux maladies à potentiel épidémique.

Il est prévu de démarrer le programme avec les laboratoires de santé publique déjà engagés dans le Programme IRCSL lancé par le Bureau OMS de Lyon (voir ci-dessus). Le modèle sera ensuite progressivement étendu à d'autres pays en fonction des plans de renforcement des laboratoires dans les Régions OMS.

Les partenaires des institutions spécialisées – peuvent être des laboratoires de santé publique, des universités, ou d'autres institutions « de référence » situés dans des pays développés ou en développement.

Les critères de sélection d'une institution spécialisée comme partenaire de jumelage sont notamment :

- réputation au niveau international
- volonté de participer
- expertise scientifique et technique pertinente et durable
- aptitude à contribuer au renforcement des capacités de laboratoire de santé publique à un niveau régional ou international
- preuve de leur participation à des activités de santé publique.

D'ores et déjà, plus de 40 institutions du monde entier sélectionnées d'après les critères ci-dessus sont prêtes à s'engager dans des projets de jumelage.

La réunion des partenaires – exigera de considérer divers facteurs, notamment :

- vision et buts partagés ; les deux partenaires doivent avoir la même compréhension de l'objectif et des résultats escomptés du projet ;

- concordance des besoins et des compétences ;
- géographie : il semble logique d'encourager les partenariats entre laboratoires et institutions situés dans la même région, pour des raisons de logistique et de coût d'une part, mais aussi parce que les partenaires partageront probablement les mêmes problèmes et priorités en ce qui concerne la circulation d'agents pathogènes ;
- possibilité de communiquer dans une même langue.

Une fois les règles de base fixées et les conditions préalables respectées, il est important pour les partenaires d'avoir une bonne compréhension mutuelle et du contexte national dans le cadre duquel ils opèrent et de mettre en œuvre le projet avec flexibilité et pragmatisme. Une compréhension mutuelle et un engagement au niveau personnel, ainsi que des objectifs communs, sont cruciaux pour le succès de ces programmes, particulièrement au début.

Réseau de partenariat

Un réseau de partenariat réunissant des laboratoires de santé publique et des institutions spécialisées engagés dans des projets de jumelage permettra aux participants d'échanger des informations, de partager des expériences, de combler des lacunes et d'éviter les doubles emplois, de mettre en lumière les succès et les meilleures pratiques, de faciliter la mise en œuvre de projets de jumelage et de coordonner les activités communes.

Les participants du réseau se réuniront une fois par an pour discuter de questions du ressort du réseau. L'OMS fournira le secrétariat du réseau.

Sélection et évaluation de projets de jumelage

Pour continuer d'améliorer les capacités et l'expertise des laboratoires moins développés, l'OMS cherchera à fournir un appui financier aux projets de jumelage en rapport avec l'objectif global du Programme IRC SL. A cet égard, un Comité d'orientation sera établi pour offrir avis et recommandations à l'OMS au sujet des projets de jumelage qui méritent un soutien financier.

Les membres du Comité d'orientation émaneront tant de pays développés que de pays en développement représentatifs de ressources et d'opportunités, avec une bonne répartition internationale et technique de l'expertise. Le Comité comportera un maximum de 12 personnalités servant en qualité de membres pendant trois ans. L'OMS fournira le secrétariat du Comité, qui se réunira une ou deux fois par an. Le Comité d'orientation comprendra des experts de laboratoires qui ne participent pas à un projet de jumelage. En cas de changement de situation, l'expert devrait soit être prié de se retirer et être remplacé par un nouveau membre, ou du moins être prié de ne pas participer à l'examen de la demande du laboratoire auquel il ou elle est affilié(e).

Le Comité d'orientation aidera l'OMS de la manière suivante :

- il donnera son avis sur les priorités
- il fera des recommandations sur les normes pour les propositions, le processus d'examen, le processus d'évaluation, les indicateurs de performance, etc.
- il donnera son avis sur le contenu et les résultats escomptés des propositions de projet
- il vérifiera la pertinence des partenariats individuels vis-à-vis de l'objectif global du Programme IRCSL
- il évaluera les résultats des projets financés par l'OMS.

Une approche étape par étape

Le processus complet de mise en place des projets de jumelage et du réseau de partenariat est résumé dans le schéma suivant, qui montre les différentes étapes et précise pour chaque étape les responsables de leur mise en œuvre.

	PARTENAIRES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT & LABORATOIRES SPECIALISÉS	COMITÉ D'ORIENTATION	OMS	RÉSEAU DE PARTENARIAT
Détermination des priorités, élaboration de normes pour les propositions, le processus d'examen et les indicateurs de performance		●	●	
Demande d'avis sur l'établissement de projets de jumelage	●			
Avis, examen et sélection des propositions pertinentes			●	
Visite aux laboratoires des pays en développement pour finaliser le contenu des projets et obtenir un appui politique au niveau national	●		●	
Demandes détaillées pour le financement des projets de jumelage	●			
Examen des demandes de financement, décision concernant les projets à financer		●	●	
Conclusion d'un Mémoire d'accord entre les partenaires	●			
Mise en œuvre des projets de jumelage	●			
Examen des progrès et évaluation des résultats des projets de jumelage		●	●	
Activités en réseau	●		●	●



Soutien financier

Les ressources scientifiques, techniques et financières extérieures au laboratoire du pays en développement doivent être utilisées principalement pour permettre le bon déroulement du projet. Les apports et compétences externes doivent compléter, et non remplacer, les moyens existants.

L'OMS, avec le soutien d'importants donateurs extérieurs, finance actuellement le Programme IRCSL de son Bureau de Lyon, et contribuera au fonctionnement du Comité d'orientation dans cette nouvelle proposition. Des financements additionnels devront être obtenus de sources extérieures :

- pour soutenir les projets individuels de jumelage eux-mêmes
- pour soutenir les réunions et autres activités du réseau de partenariat.

Le financement de partenariats et l'établissement de réseaux par l'intermédiaire de l'OMS offrent aux donateurs un certain nombre d'avantages et de garanties :

- garantie au niveau du suivi
- évaluation indépendante par des pairs de la réussite du projet
- normes de qualité partagées
- transparence
- valeur ajoutée d'un accès privilégié à des réseaux de soutien plus vastes
- surveillance indépendante et rapports d'activité
- meilleur potentiel de pérennisation.

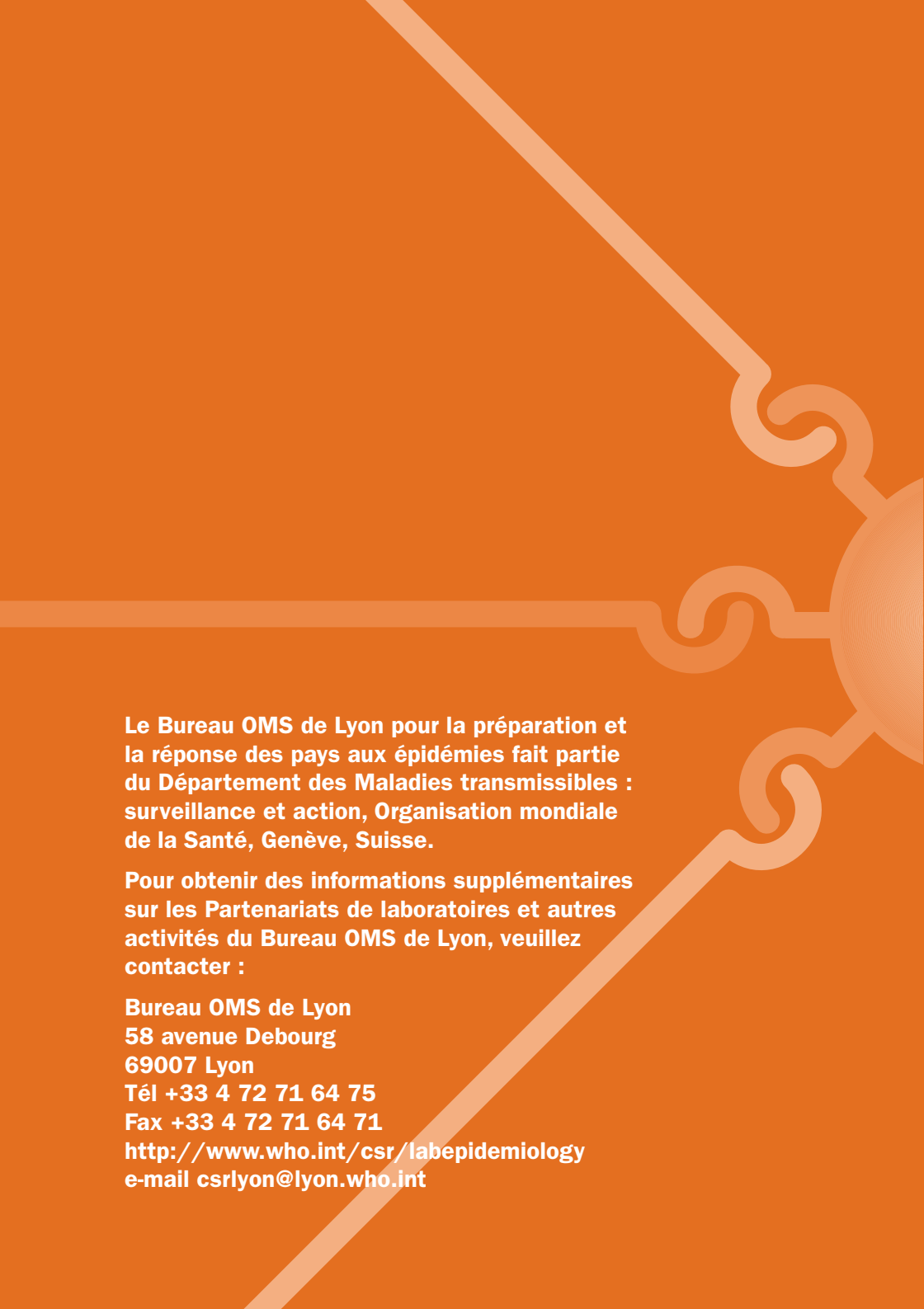
Ressources documentaires

OMS

- Résolution WHA54.14. Sécurité sanitaire mondiale – alerte et action en cas d'épidémie. In : *Cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 14–22 mai 2001. Résolutions et décisions*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2001 (WHA54/2001/REC/1).
- Bureau OMS de Lyon – *Rapport d'activité 2001–2004*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2004 (WHO/CDS/CSR/LYO/2004.17).
- Résolution WHA58.3. Révision du Règlement sanitaire international. In: *Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 16–25 mai 2005. Résolutions et décisions*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005 (WHA58/2005/REC/1).
- *Essential laboratory functions for epidemic alert and response at national level*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, sous presse.
- *National public health laboratories: an essential component of health security*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, sous presse.

Partenariats

- *Advancing global health through professional, volunteer, peer-to-peer partnerships*. American International Health Alliance (<http://www.aiha.com>, consulté le 1er mai 2005).
- *Developing successful global health alliances. Study undertaken for the Bill & Melinda Gates Foundation*. McKinsey & Company. Avril 2002.
- *Forming partnerships to improve public health. The Manager's Electronic Resource Center*. Management Sciences for Health (<http://erc.msh.org>, consulté le 1er mai 2005).
- *Future of Public Health Symposium*. Harvard Public Health Now, 2002 (<http://www.hsph.harvard.edu/now/may17/symposium.html>, consulté le 1er mai 2005).
- *Research capacity building in developing countries*. PNUD/Banque mondiale/OMS Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR). Genève, 2003 (TDR/RCS/GEN/03.1).
- Steenberg G, El Ansari W. *The power of partnership*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003 (WHO/HTM/STB/2003.24).
- *2003 Statement: Scientific Capacity Building*. The Interacademy Panel on International Issues (<http://www4.nationalacademies.org/iap/iaphome.nsf>, consulté le 1er mai 2005).



Le Bureau OMS de Lyon pour la préparation et la réponse des pays aux épidémies fait partie du Département des Maladies transmissibles : surveillance et action, Organisation mondiale de la Santé, Genève, Suisse.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les Partenariats de laboratoires et autres activités du Bureau OMS de Lyon, veuillez contacter :

Bureau OMS de Lyon

58 avenue Debourg

69007 Lyon

Tél +33 4 72 71 64 75

Fax +33 4 72 71 64 71

<http://www.who.int/csr/labepidemiology>

e-mail csrlyon@lyon.who.int